

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 299

présenté par

M. Meyer Habib, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps,
M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot, M. Gomès, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 1, après l'année :

« 2022, »,

insérer les mots :

« après vote du Parlement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que ce projet de loi est une loi de programmation prévue pour la période 2020-2025, on ne peut que s'étonner que cette dernière ne s'achève qu'en 2022 à la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron. De fait, plus de la moitié de la programmation ne sera pas couverte par le quinquennat actuel.

En ce sens, un contrôle du Parlement est nécessaire pour mettre en place la suite de la programmation entre 2022-2025.

Tel est l'objet de cet amendement.